

Ces derniers jours, il a beaucoup été question de l'OTAN et du rôle que joueront nos troupes dans le cadre de cette organisation. Je veux dire un mot ce soir de celui qui est le pivot de notre effort militaire, de celui sans lequel cet effort serait impossible: l'homme de troupe. Il est temps de constater comment ce personnage se tire d'affaires depuis le début de la guerre en Corée. Si le soldat juge qu'il a été bien traité, le volontariat continuera à fonctionner de façon satisfaisante; sinon, ce régime pourra s'effondrer.

Au début de la guerre de Corée, quand nous avons constaté jusqu'à quel point le pays était sans préparatifs, le Gouvernement a exhorté les jeunes hommes à s'engager dans la brigade qui allait se rendre en Corée. Ils ont apporté à cet appel une réponse prompte et sans réserve. Aujourd'hui, bon nombre de ces jeunes hommes ont terminé leur période de service de dix-huit mois, sont en train d'être libérés et de rentrer dans la vie civile. J'ai causé avec un certain nombre d'entre eux et j'aimerais faire part de ce qui leur est arrivé lors de leur licenciement.

Lorsqu'un soldat est libéré après son service en Corée, il reçoit un congé de rétablissement d'une semaine. Cela veut dire qu'un soldat de première classe, célibataire, qui a servi en Corée pendant au moins un an touche \$28. Cette somme comprend la solde et les allocations d'une semaine. Avant son licenciement, il formule une demande de gratifications pour service de guerre, mais on ne lui indique pas quand il pourra s'attendre de recevoir ces gratifications, ni même s'il les recevra jamais. On lui donne simplement ses \$28 et il s'en va.

Or, à la fin de la seconde Grande Guerre, tout membre des forces armées, homme ou femme, touchait une allocation pour le vêtement au montant de \$100, lors de son licenciement; cela lui permettait de s'acheter les habits civils dont il avait besoin pour se rétablir dans le civil. Cette allocation était accordée sans qu'il fût tenu compte de la durée du service ni des circonstances dans lesquelles avait eu lieu le licenciement. Autrement dit, chaque homme ou femme, touchait cette allocation, même s'il n'avait fait partie de l'armée que pendant quelques jours, et même après expulsion infamante du service.

Comparons cet état de choses avec celui qui existe aujourd'hui. Le soldat qui quitte le contingent de Corée reçoit un congé de rétablissement d'une semaine. Il quitte le dépôt en uniforme de combat avec \$28 dans son gousset. Il doit se trouver une situation, se procurer des habits civils, payer sa pension et chambre,—tout cela, à même ses

\$28. Il sait que beaucoup de militaires, qui ont touché l'allocation à la fin de la seconde Grande Guerre, n'avaient jamais quitté le Canada. Il sait que certains qui ont touché l'allocation n'avaient fait partie de l'armée que pendant quelques jours et que quelques-uns avaient été l'objet d'une expulsion infamante du service. Il sait aussi qu'il faut au moins \$150 aujourd'hui pour acheter les mêmes vêtements qui, en 1945, coûtaient \$100.

Ce qui rend cet état de choses bien plus mauvais, c'est que bon nombre de ceux qui se sont enrôlés dans les troupes de Corée ont dû porter leurs propres vêtements au cours des cinq ou six premières semaines de leur service parce qu'il était impossible de se procurer des uniformes et des chaussures. Ceux qui ont reçu la formation militaire dans les camps de l'armée savent ce que six semaines de ce régime ont dû faire à ces vêtements civils. Ces chaussures et ces vêtements usés sont tout ce qui reste à beaucoup de ceux qui quittent les troupes de Corée pour revenir à la vie civile.

Le Gouvernement veut-il que les ex-membres du contingent de Corée aient l'impression qu'on les traite avec justice? Ils se sont volontairement engagés et ont combattu en première ligne sur des champs de bataille lointains. Pendant la seconde Grande Guerre, on traitait mieux que ces hommes des recrues qui n'avaient passé que quelques jours dans l'armée et qu'il fallait réformer pour inaptitude. L'ex-combattant de Corée estime que le traitement qu'il reçoit est une insulte aux services qu'il a rendus. Il a raison, c'est une insulte à ceux qui ont répondu immédiatement à l'appel lancé à l'été de 1950, alors que le pays a découvert que le programme du Gouvernement avait eu pour résultat une absence tragique de préparation.

L'appel lancé alors à ces hommes par le Gouvernement était bien différent du traitement qu'on leur accorde maintenant. Le régime du volontariat ne donnera satisfaction que si le Gouvernement apprend à traiter ceux qui ont terminé leur service aussi bien qu'il le promettait pour les porter à s'engager. J'espère que le Gouvernement comprendra qu'il a fait erreur en refusant de verser aux membres du contingent de Corée l'allocation à laquelle ils ont droit et dont ils ont grand besoin. J'espère que le Gouvernement fera preuve de générosité envers ceux qui ont servi leur pays avec bravoure et qu'il accordera des prestations de libération appropriées aux services qu'ils ont rendus.

M. E. W. George (Westmorland): C'est après avoir pris connaissance de tous les discours prononcés jusqu'ici que je me lève pour